

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-008-4
Séance du 5 mars 2024**

Adhésion à l'association Club des
Utilisateurs Coriolis

Le Bureau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

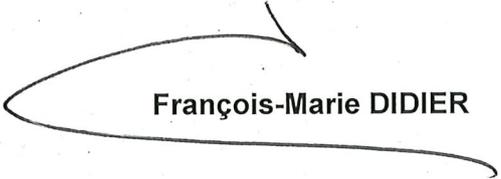
Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis,

Considérant que l'association Club des Utilisateurs Coriolis pourra constituer, pour le syndicat, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

Après en avoir délibéré

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis, dont le siège social se situe place du Docteur Lazare Goujon 69100 Villeurbanne.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 250 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président


François-Marie DIDIER